

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 20 MARS
2025 Suivie de l'Assemblée Générale ordinaire à 18h30**

L'an 2025, le 20 mars à 18h15, les membres de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos se sont réunis, au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

Madame BOUGUEREAU Chantal préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos.

Le Cabinet SERS, commissaire aux comptes, convoqué par lettre, est présent.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de l'avis (ou lettre) de convocation des membres,
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- Les statuts de l'association,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration,
- Le rapport général du commissaire aux comptes,
- Le texte des décisions proposées à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité puis le bilan moral du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des décisions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire et avant de procéder aux présentations des différents rapports, Madame la Présidente propose une modification des statuts, plus particulièrement de l'article 7, concernant le mode de convocation à l'Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION de l'AG Extraordinaire

Adoption du changement de l'article 7 des statuts de l'Association.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Madame la Présidente remercie les adhérents pour leur vote et confiance puis ouvre la 42ème AG ordinaire.

Madame BOUGUEREAU, présidente de l'association présente le bilan moral 2024 et Madame CARRERE-GEE, la Vice-Présidente de l'association, le rapport d'activité de l'année 2024.

Monsieur SAUVANET trésorier de l'association présente le rapport financier de l'année 2024. M. Sers Bertrand procède ensuite à la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Chantal BOUGUEREAU propose aux personnes présentes dans l'assemblée de s'exprimer et sollicite les représentants des institutions et des associations départementales.

PREMIERE DÉLIBÉRATION

Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale précédente.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DÉLIBÉRATION

Adoption du bilan moral et du rapport d'activité du conseil d'administration.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration, du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir un déficit de 78 952 €.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos à notre Report à Nouveau – soit -78 952 €.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale décide de ne pas procéder à de l'investissement.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale constatant :

- Le tirage au sort du Tiers Sortant, constitué de 3 administrateurs :

Laetitia MARQUILLO, Jasmine GARICOITZ et José MARTIN

- La candidature de 4 membres :

Laetitia MARQUILLO, Jasmine GARICOITZ, José MARTIN et Caroline AUGER

- décide de nommer 4 nouveaux administrateurs :

Laetitia MARQUILLO, Jasmine GARICOITZ, José MARTIN et Caroline AUGER

Ces délibérations, mises aux voix de façon nominative et individuelle, sont adoptées à l'unanimité

SEPTIEME DÉLIBÉRATION

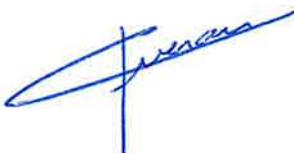
L'assemblée générale propose de maintenir le montant des cotisations à 5.00 € pour les Familles et 10.00 € pour les adhérents n'ayant pas d'enfant(s) sur les structures de l'association.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente
Madame Chantal BOUGUEREAU



La Vice-Présidente
Madame CARRERE-GEE

